

ANNEXE À LA CHARTE D'UTILISATION DE LA BASE EELV (v1.2)

## CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET OBLIGATIONS DE SECURITÉ

Le présent document est à signer par les personnes qui auront accès en tant qu'administrateur-trice (« admin ») à la Base, ou accès en lecture à tout ou partie de fichier d'adhérent-e-s et autres contacts réguliers.<sup>1</sup>



**Nom :**

**Coordonnées :**

**Rôle EELV :**

**Nom GL / Région EELV :**

**Adresse e-mail :**

*destinée à réinitialiser ces codes d'accès à la BASE, uniquement consultable par vous*

**Europe Écologie Les Verts va vous confier un accès à sa Base.** Voici ce qu'il faut savoir sur les données à caractère personnel sous notre responsabilité.

Nous prenons **six** engagements :

### **Engagement 1**

Nous nous engageons à respecter ce pour quoi les données ont été collectées à l'origine. Une personne qui nous confie ses coordonnées et information personnelles le fait pour une **finalité** précise et explicite : principalement la communication politique avec le parti, sa participation à des élections et à des discussions thématiques, la gestion de sa cotisation.

Les points suivants 2, 3 et 4 seront mesurés par rapport à la finalité, d'où l'importance de bien la comprendre. Si on pense avoir besoin d'utiliser ces données pour une autre finalité, on doit redemander l'autorisation à la personne. Détourner la finalité est sanctionné pénalement.

### **Engagement 2**

Nous veillerons à ce que les données collectées et traitées soient adéquates, pertinentes et non-excessives. La **proportionnalité** reprend les principes de sobriété et d'efficacité, chers à notre mouvement.

Savoir où la personne habite est utile pour animer un Groupe Local, mais pas ses coordonnées bancaires.

### **Engagement 3**

EELV a défini un **temps limité pour la conservation** des données et nous le respecterons. Les coordonnées d'une personne seront conservées dans la Base selon la finalité, puis archivées ou détruites.

<sup>1</sup> Il arrive aussi de collecter les coordonnées de personnes qui demandent une information sur un projet ou seulement

---

ANNEXE À LA CHARTE D'UTILISATION DE LA BASE EELV (v1.2)

## CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET OBLIGATIONS DE SECURITÉ

---

Quand une personne quitte le mouvement, qu'elle demande sa désinscription ou ne ré-adhère pas, ses données doivent être traitées en conséquence. Si on veut conserver les coordonnées d'une personne qui ne ré-adhère pas (pour par exemple l'ajouter à une liste d'information de personnes « sympathisantes »), il faut lui expliquer la nouvelle finalité et obtenir à nouveau son consentement.

### **Engagement 4**

Nous avons des **obligations de sécurité** :

Au-delà du respect de l'intégrité et de la confidentialité des données, nous avons la responsabilité partagée d'empêcher que les données soient déformées, endommagées, ou que des personnes non-autorisées y aient accès.

Les mesures de sécurité physique et logique doivent être adaptées à la nature des données et aux risques présentés par le traitement : Un fichier sur papier conservé sur un bureau est exposé à des risques différents qu'un fichier sur le web.

### **Engagement 5**

Nous ferons tout pour **respecter les droits des personnes** dans un esprit de transparence:

#### 5.1) Droit **d'accès** et de **rectification** :

La personne peut gratuitement sur simple demande avoir accès à l'intégralité des informations la concernant, les rectifier ou les compléter. Les demandes de rectification et de radiation seront remontées immédiatement aux responsables locaux, même s'il s'agit d'un simple changement d'adresse.

#### 5.2) Droit **d'opposition** :

Toute personne qui a un motif légitime peut s'opposer au traitement de ses données personnelles (sauf si le traitement répond à une obligation légale) et a le droit de s'opposer sans frais à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale. D'autre part, la réalisation d'opérations de prospection par voie électronique (SMS, MMS, automate d'appel, bluetooth et courrier électronique) est subordonnée au recueil du consentement des personnes démarchées.

#### 5.3) Droit à **l'information** :

Les personnes doivent être informées de l'identité du responsable de traitement et, le cas échéant, de celui qui procède à la collecte ; de la ou des finalité(s) de cette collecte ; des catégories de données collectées ; du caractère obligatoire ou facultatif de leurs réponses ; des destinataires des informations collectées ; et de l'existence de droits d'accès, de rectification et d'opposition et de leurs modalités d'exercice.

### **Engagement 6**

En ce qui concerne l'accès à des données qui ne sont pas les nôtres : **Nos obligations diffèrent selon notre niveau de droit d'accès**. Vous faites parties des quelques personnes ayant accès à certaines informations sur d'autres personnes pour des raisons d'animation

ANNEXE À LA CHARTE D'UTILISATION DE LA BASE EELV (v1.2)

---

## CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET OBLIGATIONS DE SECURITÉ

de Groupe, de coordination, de gestion technique, administrative ou financière : en tant qu'« admin » nous avons des droits d'accès différents, adaptés à notre rôle.

Exemple 1 : Droit en « lecture simple » ou droits pour « éditer » le profil d'une autre personne.

Exemple 2 : Les trésorier-es régionaux-les voient les données bancaires mais ce ne sont pas forcément eux-elles qui peuvent les modifier.

Un-e « admin » qui a le droit de modifier la fiche d'une autre personne aura été formée et listée. Toute opération de modification sera loguée donc traçable. Ces rôles techniques sont définis et validés à chaque niveau.

Pour des raisons de sécurité, peu de droits pour « éditer » seront attribués et qu'aux personnes qui effectueront la tâche en réalité.

Lors d'une démission ou d'une fin de mandat ou de contrat, un-e « admin » s'engage soit à transmettre les fichiers à son remplaçant-e, soit les rendre au représentant-e d'EELV, ainsi que les login, codes ou clés d'accès aux fichiers, ainsi qu'à détruire les copies des fichiers qu'il-elle aurait faites sur un ordinateur privé, clé USB ou tout autre media/terminal privé.

|  |
|--|
| Trois derniers points que vous devez connaître : |
|--|

### **Point 1**

En tant que parti politique, EELV ne fait pas de **déclaration à la CNIL** pour les deux types de fichiers suivants :

- Les fichiers de gestion des « membres » et des « personnes qui entretiennent des contacts réguliers » avec EELV, en application de l'article 22-II de la loi du 6 janvier 1978 modifiée ;
- Les fichiers de communication politique constitués à partir des seules informations issues des listes électorales, y compris consulaires.

Tout autre fichier contenant des données personnelles tirées de la Base EELV, y compris une copie manuelle ou extraction de la Base sur votre propre ordinateur pour une nouvelle finalité, devra faire l'objet d'une étude afin de déterminer si une **déclaration préalable** à la CNIL est nécessaire.

Enfin, EELV a désigné un-e **Correspondant-e Informatique et Libertés** (CIL) lui permettant de ne pas faire de démarche préalable auprès de la CNIL pour les traitements relevant du régime de la simple déclaration et, surtout, de s'assurer de la prise en compte effective des grands principes « Informatique et Libertés ».

ANNEXE À LA CHARTE D'UTILISATION DE LA BASE EELV (v1.2)

---

## CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET OBLIGATIONS DE SECURITÉ

### **Point 2**

Les données « sensibles » : Aucune donnée à caractère personnel faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à leur santé ou à leur vie sexuelle, ne peut faire l'objet d'un traitement, sauf justifications particulières et **consentement exprès** des personnes concernées.

### **Point 3**

La loi « Informatique et Libertés » date en France de 1978 ; elle a été modifiée par la Directive européenne de 1995. Elle est applicable à toutes et tous, donc aux partis politiques. Pour en savoir plus [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

En ce qui concerne le traitement des fichiers à des fins de communication politique, la **norme simplifiée 34** de la CNIL s'applique.

<http://www.cnil.fr/documentation/deliberations/deliberation/delib/177/>

Un **guide pratique** a été édité par la CNIL :

[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/CNIL\\_Politique.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/CNIL_Politique.pdf)

La désignation d'un CIL par EELV lui permet de ne pas faire de démarche préalable auprès de la CNIL pour les traitements relevant du régime de la simple déclaration et, surtout, de s'assurer de la prise en compte effective des grands principes « Informatique et Libertés ». Aussi, les questions relatives à la protection des données personnelles dans la Base EELV seront à transmettre à cette adresse : [donneespersonnelles@eelv.fr](mailto:donneespersonnelles@eelv.fr) et elles seront adressées dans les meilleurs délais.



Je, soussigné-e

*Prénom, nom :*

confirme

- Avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de la Base, ainsi que les 6 engagements et 3 points précédents concernant la gestion des données personnelles au sein d'EELV et l'accès à la Base.
- Avoir compris mes obligations.

*Date :*

*Signature :*